

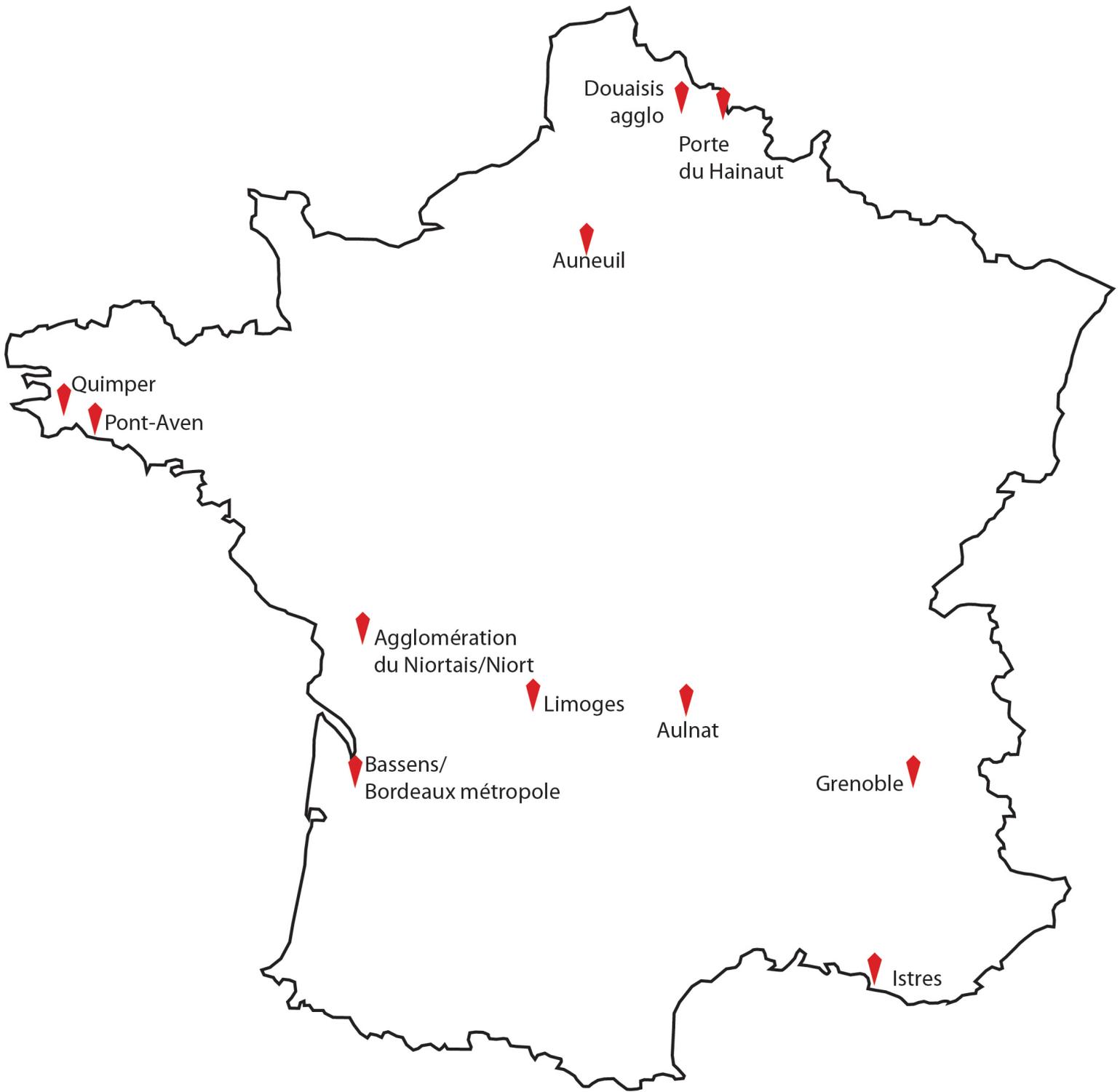


LA PORTE DU HAINAUT

LA TREILLE MINIÈRE, PATRIMOINE ORGANIQUE INCLUSIF

Dossier de site





DES SITES, DES IDÉES, ET DES SUITES DANS LES IDÉES !

Europan en France présente de nouveau 11 sites à la 16^e session, à partir du thème Villes Vivantes, vitalités métaboliques et inclusives.

Depuis plus de 30 ans, European permet d'expérimenter de nouvelles façons de penser et faire la ville, et les thèmes croisent de façon récurrente de grands sujets au cœur de leur pertinence.

Il n'a en effet échappé à personne que le mot VIVANT est au centre des débats, ouvrages, recherches, et cela à l'aune de la disparition progressive de ce monde-là, peu à peu atteint par une civilisation humaine dominante d'épuisement des ressources et de l'altérité.

Et dès lors que nous nous positionnons dans cette thématique, l'horizon de la revitalisation est immense, et l'ouvrage à mener à l'échelle de ces perspectives.

On parle souvent du concours European, alors qu'il faudrait évoquer l'ensemble d'un processus original qui ne cesse de démontrer des capacités à s'adapter.

Les sites tout d'abord procèdent d'un repérage puis d'une analyse partagée avec les différents acteurs en partant du thème et en explorant ces thématiques in situ. Les rencontres, les visites puis les films, et encore la rédaction du propos corrélant site/thème permettent aux candidats de les réinterroger.

Les propositions rendues participent à nouveau d'un long processus très riche qui aboutira d'une façon ou d'une autre à une expérimentation reconnue, celle des idées, des rencontres, des possibilités exprimées, des questionnements réexprimés. Les suites engagées poursuivront l'élaboration d'une pensée urbaine et architecturale vivante, en évolution et en transformation active.

Le thème Villes Vivantes révèle l'urgence de penser les modes de vies humains différemment, avec un héritage lourd de conséquences parfois mais aussi très riche : les perspectives de modes de production en renouvellement, en recyclage, en transformation associés à une pensée du vivant sont immenses.

Le processus European en fait un évènement en continu unique parce qu'il permet, tel un récit philharmonique, l'accès à la prise de parole puis à la commande, de jeunes générations de conceptrices et concepteurs architecturaux et urbains. European leur permet de nous dire parfois que nous nous trompons, qu'il existe d'autres façons de penser, de faire, et de se projeter dans l'avenir.

Ce thème Villes Vivantes, après une année si particulière de pandémie, leur est dédié.



LE THÈME : VILLES VIVANTES

DES PROJETS-PROCESSUS CRÉATIFS POUR RÉGÉNÉRER LES MILIEUX HABITÉS

Dans les conditions de l'Anthropocène, une nouvelle période bio-géologique où les activités humaines à l'échelle planétaire exercent un impact destructeur sur la vie sur terre, comment faire face au changement climatique et aux inégalités ? Comment imaginer d'autres possibilités pour habiter la planète Terre?

Le thème de la session European 16 se concentre sur les villes vivantes en tant que paradigme, dans lequel peuvent être envisagés de nouvelles synergies entre les dimensions environnementale, biologique, sociale, économique, culturelle et politique. Ce paradigme amène à penser l'espace en termes de co-évolution et d'interactions, à travailler des dynamiques de projet régénérateur, en alliant vitalités métaboliques et inclusives.

VITALITÉS MÉTABOLIQUES

Les vitalités métaboliques vont au-delà du couple binaire nature-culture, permettant ainsi aux projets European (entrelaçant architecture, urbanisme, paysage) d'identifier et de négocier avec un ensemble de transformations prenant en compte les éléments naturels, comme l'eau, les flux de matières, l'énergie...intervenant dans les cycles de vie. Ces mises en relation génèrent des milieux habités. Ces milieux sont des écosystèmes complexes générant des flux (entrées et sorties) et en évolution. La mise en place de tels processus cycliques amène les opérations de conception à minimiser l'empreinte environnementale et la consommation de ressources non renouvelables et à promouvoir de nouvelles formes de pratiques d'habiter.

Les vitalités métaboliques engagent des processus de conception à différentes échelles. La compétence du recyclage, l'amélioration des matières organiques ou énergétiques, l'adaptation au changement climatique, l'intégration de la nature et de la biodiversité, sont autant de dimensions que les sites d'European 16 devraient déclencher pour qu'ils puissent être transformables en écosystèmes, entre nature et culture. Les projets, pour être primés, devraient traduire, dans leurs propositions, cette dynamique métabolique

VITALITÉS INCLUSIVES

Les milieux urbains sont confrontés à des inégalités croissantes et à des conflits

produits par l'invisibilité, par l'exclusion et la marginalisation, l'inaccessibilité au logement, au travail, à l'éducation et aux services publics. Pour lutter contre ces ruptures sociales, aujourd'hui les milieux habités doivent devenir des lieux d'application de nouvelles politiques et pratiques inclusives.

Les vitalités inclusives mettent au premier plan les modes de faire qui peuvent permettre d'établir une justice territoriale articulant le social avec l'écologique. Les questions d'accessibilité aux infrastructures publiques et à l'habitat devraient occuper une place prépondérante, favorisant la convivialité. Prendre soin des milieux vivants pourrait promouvoir l'inclusion en transformant les espaces ségrégués en lieux d'échange, de co-apprentissage et de biodiversité. Cela pourrait permettre de nouvelles narrations inclusives des milieux habités à travers les différentes échelles et l'intergénérationnel, mobilisant des formes de démocratie collaboratives.

Dans le choix des sites, dans les cadres programmatiques qui accompagnent leur évolution et dans les propositions des concurrents, European 16 mettra l'accent sur cette prise en considération de la dimension inclusive des milieux habités.

CONCLUSION

Pour faire face aux urgences sociétales et environnementales, sont en jeu de nouvelles dynamiques créatives et responsables de projet à même de renouer avec les rythmes et cycles de la nature vivante associant vitalités métaboliques et inclusives.

Les sites d'European 16 dans leurs objectifs de transformation devront donc prendre en compte ces deux dimensions. Comment le projet peut-il mettre en espace tout en les ménageant, ressources, biens communs, recyclages, hybridations, mises en partage et temporalités ? Telle est la question posée pour European 16.

EUROPAN EUROPE

*Voir aussi : les contributions au thème Villes Vivantes :
<http://www.euopanfrance.org/publications/single/38>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

REPRÉSENTANT(S) DU SITE : Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut

ACTEUR(S) IMPLIQUÉ(S) : Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut, CAUE du Nord, Mission Bassin Minier, bailleurs Maisons&Cités et SIA

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE : Urbaniste/ Paysagiste/ Architecte

COMPÉTENCES SOUHAITÉES AU REGARD DES ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE : architecture, urbanisme, paysage, écologie et toute compétence au choix des candidats

COMMUNICATION : valorisation des projets après le concours : publication d'un catalogue des résultats et exposition nationale

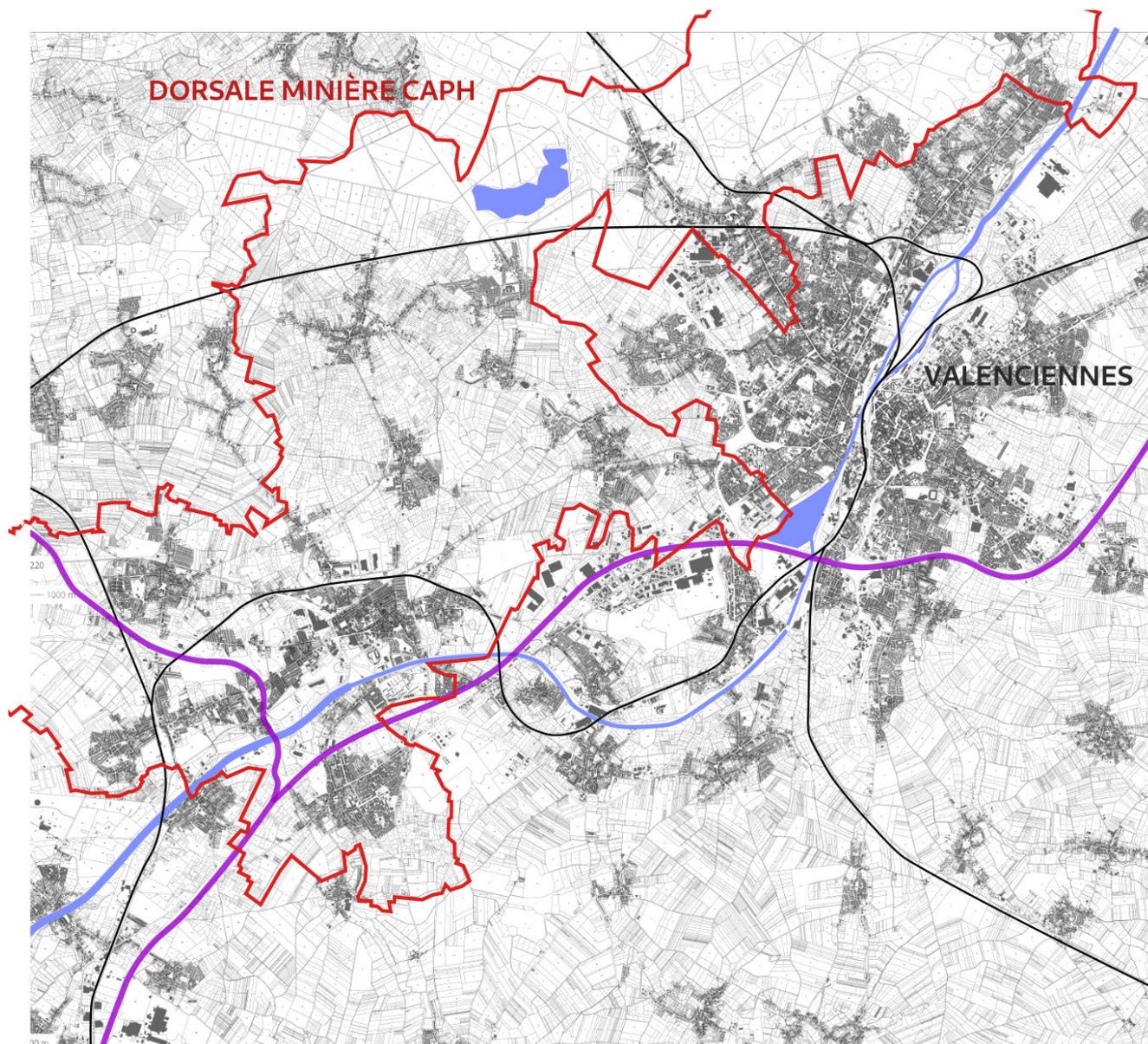
JURY – 1ÈRE ÉVALUATION : avec la participation des représentants de site

JURY – SÉLECTION DES PRIX : sélection de trois projets par site. Avec la participation des représentants de site
Primes : les primes sont attribuées par le jury indépendamment des sites : lauréat (12.000€) / mentionné (6.000€) / mentions spéciales (pas de prime)

PROCÉDURE INTERMÉDIAIRE POST CONCOURS : Rencontre des villes & des équipes organisée par le secrétariat European France à Paris en début d'année 2022

- Rencontre in-situ des villes & des équipes organisée par les collectivités et leurs partenaires à partir de janvier 2022
- Assistance et conseil d'European France auprès des collectivités et de leurs partenaires pour la mise en place des suites du concours

MISSION DONNÉE A LA (OU LES) ÉQUIPES SÉLECTIONNÉE(S) POUR LA RÉALISATION : études urbaines en collaboration avec les Villes et la Communauté d'Agglomération, missions de maîtrise d'œuvre architecturale. Favoriser une MOE opérationnelle et/ou architecturale avec des maîtres d'ouvrage associés.



CONTEXTE URBANISÉ DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA
PORTE DU HAINAUT (CAPH)

CONTEXTE TERRITORIAL

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PORTE DU HAINAUT

La Porte du Hainaut est une Communauté d'Agglomération (158 754 habitants en 2017, 366 km²) réunissant 47 communes du département du Nord, dans la région Hauts-de-France. Ce territoire se trouve à proximité de la Métropole Européenne de Lille (chef-lieu régional, 1 146 320 habitants en 2017), de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (sous-préfecture du département, 192 594 habitants en 2017), ainsi que de la frontière avec la Belgique.

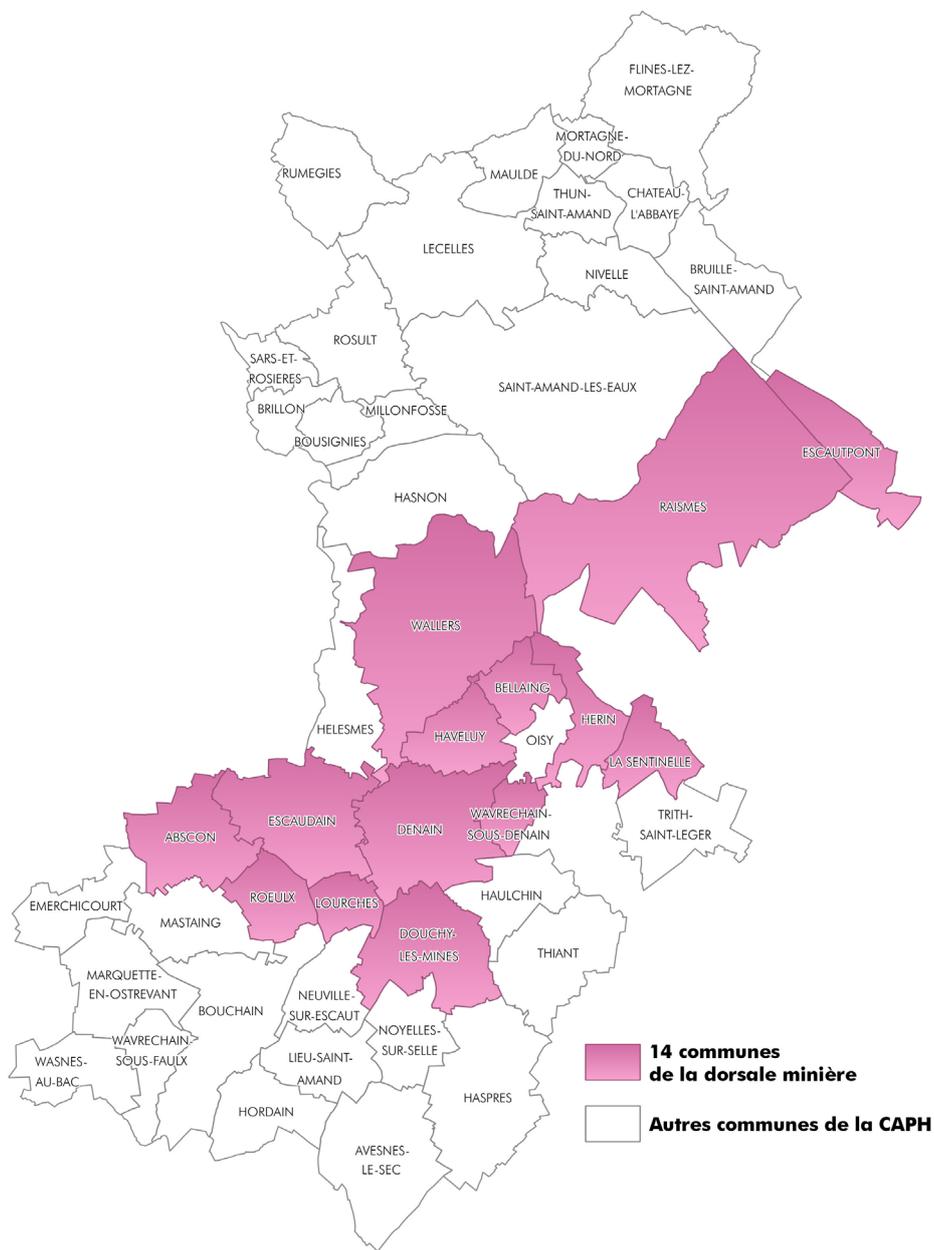
Au sein de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), quatre communes comptent plus de 10 000 habitants : Denain (20 549 habitants), Saint-Amand-les-Eaux (16 653 habitants), Raismes (12 682 habitants) et Douchy-les-Mines (10 964 habitants). La CAPH et l'agglomération de Valenciennes Métropole forment le Valenciennois, un bassin de vie majeur de la région.

La CAPH est desservie par des infrastructures de transport majeures :

- Autoroutes A1/A2 (Paris-Bruxelles-Anvers), A23/A25 (Valenciennes-Lille-Dunkerque) et A21 (Béthune-Denain)
- L'Escaut à grand gabarit, qui relie le territoire aux grands ports maritimes du Nord (Ostende, Gand, Zeebrugge, Anvers, Rotterdam)
- Le système ferroviaire régional (gares de Bouchain, Denain, Louches, Raismes, Saint-Amand-Les-Eaux, Rosult, Trith-Saint-Léger et Wallers), à grande vitesse national et international (via les gares de Valenciennes et Lille) et de transport de marchandises (corridor fret Nord-Est Dunkerque-Lorraine, axe Paris-Lille).

Les communes de l'agglomération urbaine sont caractérisées par la variété de leurs paysages :

- D'une part, des paysages naturels remarquables, dont le capital hydrique (la Scarpe et l'Escaut, les eaux des thermes de Saint-Amand-les-Eaux, des zones humides riches en biodiversité, etc.) et le capital forestier (environ 6500 ha), dont le massif forestier domaniale de Raismes/Saint-Amand/Wallers, géré par l'Office National des Forêts et en grande partie classé Natura 2000, s'étend sur 4838 ha et constitue l'un des éléments les plus remarquables du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- D'autre part, des paysages culturels, dont le plus connu est celui hérité de l'ère industrielle et plus particulièrement de l'exploitation minière au sein du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, labellisé en 2012 par l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant ».



LES 14 COMMUNES MINIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
(crédits CAPH)

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), par le biais de sa participation à Europan, souhaite notamment réfléchir à l'évolution du territoire des 14 communes de la « dorsale minière » (cf. carte), qui partagent des problématiques et des enjeux de transformation avec l'ensemble du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Ce territoire, étendu sur les deux départements éponymes (251 communes), prend son nom d'un riche gisement de houille qui a été exploité intensivement de la fin du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XXe siècle. Après la fermeture des mines (entre les années 1960 et 1990), ce territoire a connu quelques décennies de crise. Plus récemment, son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a permis aux acteurs territoriaux de commencer à reconstruire une nouvelle identité locale, certes fondée dans son passé industriel, mais aussi tournée vers le futur.

LE BASSIN MINIER, UN TERRITOIRE VIVANT ET EN TRANSFORMATION

Le territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais s'étend sur une longueur d'environ 120 km et une largeur de 12 km, il présente une géomorphologie au relief peu prononcé et marqué fréquemment par les terrils, collines artificielles construites par accumulation de résidus miniers.

Le Bassin minier accueille actuellement environ 1 200 000 habitants. Territoire fortement urbanisé et densément habité (650 hab/km²), il est caractérisé par une armature urbaine de centres historiques consolidés, entourés de grands espaces ruraux, ainsi que par une importante urbanisation liée à l'activité minière. Les agglomérations principales sont (d'ouest en est) celles de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes. Le réseau ferré régional irrigue assez finement le territoire, bien que la multi-modalité ne soit pas encore très bien organisée. Les quatre villes-centre sont desservies aussi par le TGV. Les principales autoroutes du Grand Nord (A1 et A2, du nord au sud; A25, A26 et A27 du littoral vers l'intérieur) mettent en relation le Bassin minier avec le territoire national et européen (Bruxelles, Anvers, Amsterdam).

L'économie du Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été caractérisée presque exclusivement par son activité charbonnière. Si l'empreinte des activités d'extraction y est encore parfaitement lisible, ce territoire connaît une crise structurelle, fragilisant son tissu économique et social. Le Bassin minier a été défini comme un «territoire productif en recherche active de mutation» (Navarre et Talandier, 2017).



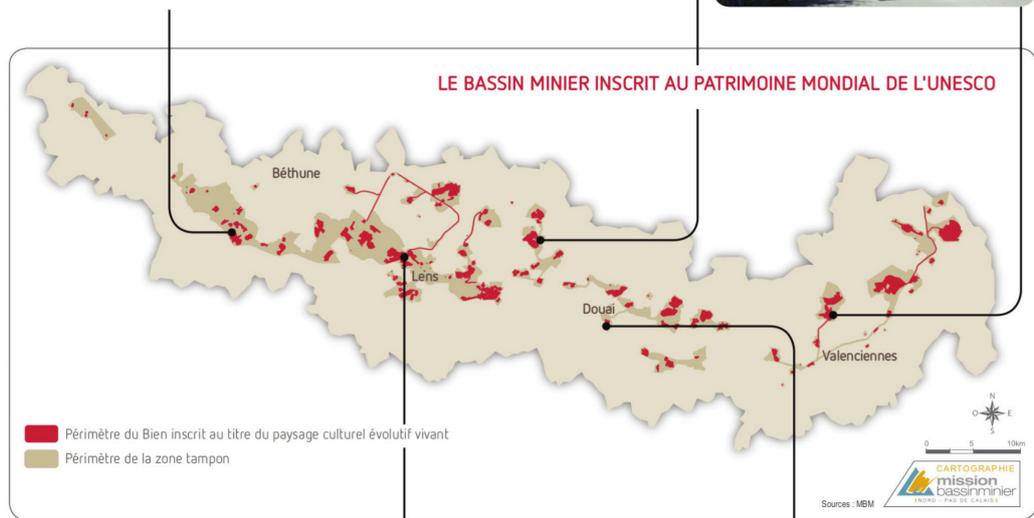
La cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière



Site du 9-9bis à Oignies



Site minier de Wallers-Arenberg, centre de formation et recherche



LE PÉRIMÈTRE DU BIEN CLASSÉ À L'UNESCO
(crédits Mission Bassin Minier)



Fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle



Centre Historique Minier de Lewarde

Depuis les années 2000, la Mission Bassin Minier (<http://www.missionbassinminier.org>) est l'interlocuteur des collectivités territoriales du Bassin minier, volontairement réunies autour de problèmes et enjeux communs. Composée d'architectes, urbanistes et historiens, la Mission Bassin Minier gère le label UNESCO et supporte les communes et les intercommunalités du point de vue de l'ingénierie territoriale (urbanisme durable, projets structurants, transports, environnement, communication, etc.). Certaines des études produites par la Mission Bassin Minier sont conseillées pour une meilleure compréhension de ce territoire (cf. annexes) :

- Le dossier de presse de la patrimonialisation UNESCO
- Le Cahier technique sur l'habitat minier
- La synthèse de l'étude sur le paysage du Bassin minier

PRÉSERVER ET ADAPTER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN, POUR ET PAR SES HABITANTS

Comme sa labellisation l'indique, il s'agit d'un territoire en évolution et vivant, qui cherche à réparer les séquelles d'une exploitation non durable de ses ressources et à concrétiser sa transition vers l'après-mine. Pour cela, les paysages et les patrimoines du Bassin minier font l'objet de réhabilitations et d'aménagements, dans des domaines aussi divers que le tourisme, l'environnement, la culture, pour pouvoir accueillir du public. Même si une grande partie de ce patrimoine reste encore à valoriser, le label UNESCO représente un levier de développement territorial fort et un motif de fierté pour les habitants du Bassin minier, dont l'image a été dégradée par la crise de l'activité minière. Plusieurs nouveaux usages du patrimoine se confortent. Les grands sites de mémoire, lieux-phares du patrimoine minier, ont vocation à devenir aussi des pôles à la fois économiques et culturels. Les sites de Loos-en-Gohelle (éco-industrie), d'Oignies (logistique) et de Wallers-Arenberg (création visuelle) accueillent, en fait, des centres de formation, d'innovation et de recherche symbolisant la transformation de l'industrie du passé dans l'économie de la connaissance de demain. Le site historique minier de Lewarde et le musée du Louvre-Lens complètent cette liste d'équipements d'exception. Certaines des structures du paysage anthropisé, comme les terrils et les cavaliers, ont vocation à être valorisées en tant que corridors biologiques ou sentiers de promenade ; d'autres, en revanche, sont repensées comme support de sports et loisirs.

L'un des patrimoines les plus remarquables du Bassin minier est constitué de plus de 550 cités ouvrières (dont 124 classées), aux structures urbanistiques typiques et aux styles architecturaux variés.



**CITÉ ARENBERG À
WALLERS**
(crédits F. Delferiere)



**CITÉ ARENBERG À
WALLERS**
(crédits F. Delferiere)

Construits d'abord par volonté des compagnies minières privées et ensuite par les Houillères nationales, ces ensembles de logements individuels représentent des modèles innovants de l'urbanisme du XIX et XX siècle, surtout vis-à-vis des conditions de vie déplorables des ouvriers dénoncées par les hygiénistes et les socialistes de l'époque partout en Europe. L'obtention du label UNESCO n'a pas bouleversé la nature de l'habitat du Bassin minier, qui reste principalement composé de logements sociaux en location. L'inscription au patrimoine mondial a aussi favorisé la prise de conscience de la nécessité d'une meilleure qualité architecturale et environnementale de l'héritage minier.

Une réhabilitation exemplaire de cinq cités dites « pilotes » a été réalisée par les collectivités locales et les bailleurs, avec l'expertise de la Mission Bassin Minier. Les qualités architecturales (maisons individuelles avec jardin, diversité typologique et stylistique) et urbaines (notamment du point de vue du rapport ville/nature) de ces ensembles ont été augmentées par des interventions de restructuration visant à rendre les espaces intérieurs plus confortables (regroupement de logements petits, reconfiguration des usages, volumes rajoutés) et d'amélioration thermique des logements, ainsi que par le réaménagement des espaces publics et des équipements de quartier.

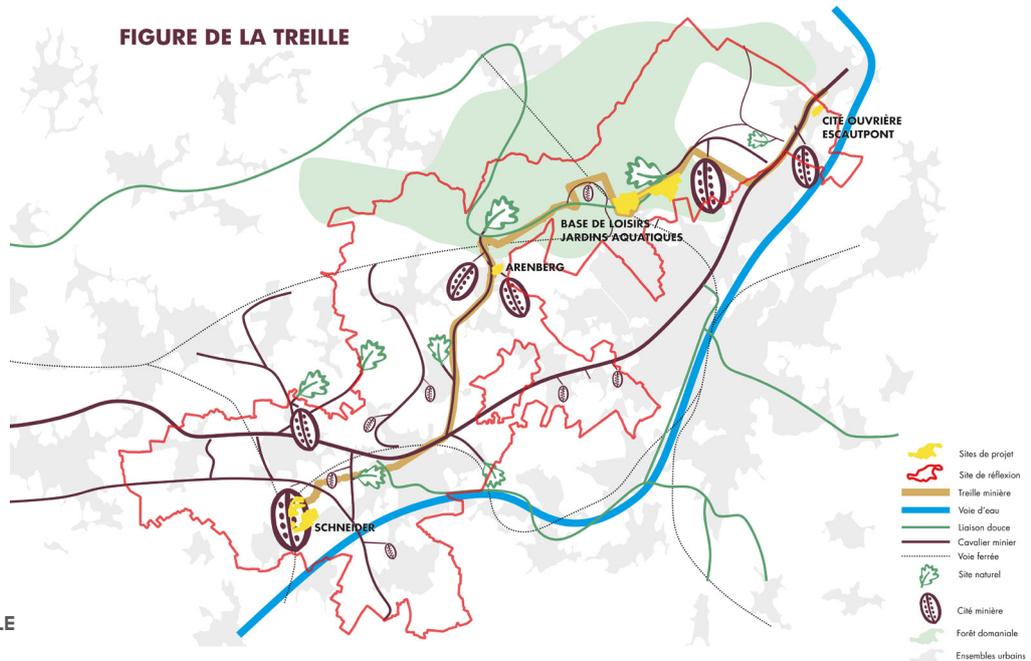
Depuis 2017, le territoire bénéficie également du fond national nommé Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) permettant à l'État, aux collectivités territoriales et principalement aux bailleurs de soutenir une politique de renouvellement urbain sur dix ans.

INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

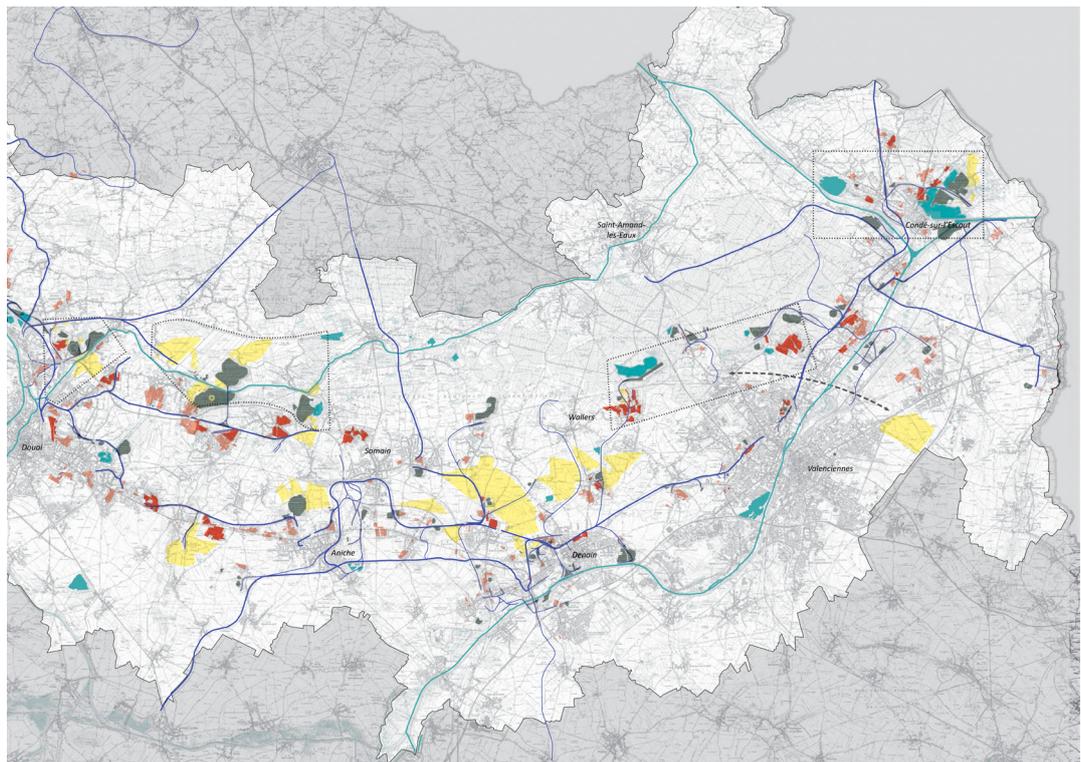
Le territoire de la CAPH s'insère dans l'alternance de paysages naturels et construits typique du Bassin minier. La richesse en patrimoines (minier, religieux, militaire, ...) est complétée aussi par un cadre très attractif du point de vue du tourisme et des loisirs sportifs en plein air (thermes de Saint Amand Les Eaux ; loisirs aquatiques sur les lacs et le long de l'Escaut, de la Scarpe et de la Sensée ; circuits de randonnée dans la forêt domaniale du PNR Scarpe-Escaut ; évènements sportifs et culturels).

Le secteur minier constitue une partie importante du territoire de La Porte du Hainaut : les 14 communes de la dorsale minière concentrent 88 346 habitants (plus de 50% de la population de la CAPH), l'ensemble du patrimoine minier, mais également 76% du parc HLM de l'agglomération. Les indicateurs socio-économiques locaux suivent les tendances du reste du Bassin minier et mettent en avant les vulnérabilités auxquelles la population est encore exposée (pauvreté, chômage, santé, formation, ...).

Si ce territoire paie encore aujourd'hui un lourd tribut à l'exploitation minière, cette histoire a également légué aux générations futures un héritage architectural, urbain, paysager et culturel exceptionnel. Le pari consiste à considérer cet héritage non plus comme une séquelle à effacer, mais comme une ressource à valoriser et un cadre de vie digne et réinvesti par ses habitants.



LA FIGURE DE LA TREILLE MINIÈRE DÉCLINÉE À L'ÉCHELLE DE LA CAPH (crédits CAPH)



RELATION AU THÈME

Si le label UNESCO vise à valoriser l'histoire d'un territoire où « l'impact et l'empreinte de la mine sont encore parfaitement visibles et lisibles » (www.bassinminier-patrimoine-mondial.org), l'accent est mis aussi sur le caractère « évolutif » et « vivant » de ce territoire, ce qui encourage les acteurs locaux à trouver des nouveaux modes de développement territorial pour dépasser les problèmes économiques, sociaux et environnementaux, afin de rentrer pleinement dans « l'après-mine ».

La ville vivante est ici figurée par la « treille minière ». Celle-ci est un concept, une image-guide forgée par la Mission Bassin Minier pour repenser et recomposer ce territoire sur la base de ses réalités historiques, urbaines et paysagères, afin de relancer son attractivité et apporter du mieux vivre à ses habitants. Potentiellement constituée de lieux (cités minières, chevalements, anciens bâtiments d'exploitation minière, sites naturels) et de liens (anciens cavaliers de mines, drèves forestières), cette « treille » pourrait compléter, à l'échelle locale/intermédiaire, l'armature des grandes infrastructures territoriales (système hydrographique, ferré, routier) et aurait vocation à améliorer la structuration, l'usage, l'image d'un réseau de centralités urbaines, de quartiers résidentiels, d'espaces publics, d'équipements, etc., au service de ses habitants.

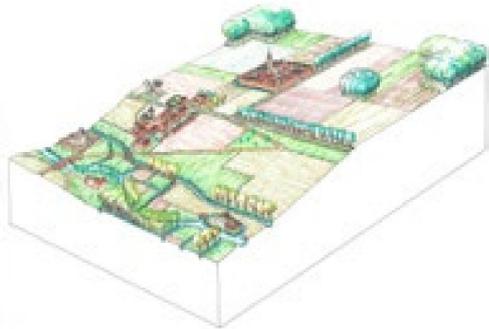
L'image organique de la treille minière, qui oriente l'évolution de la structuration du territoire du Bassin minier à différentes échelles, permet de repenser les cités minières et les nouveaux quartiers comme des grappes, les espaces de nature, les terrils et les anciennes friches minières requalifiées comme des feuilles, les cavaliers miniers, les drèves forestières et les canaux comme des ramures, etc.

Cette figure rend compte de l'évolution de la structure du territoire : à partir d'un paysage peu anthropisé et essentiellement rural, l'urbanisation s'est progressivement constituée pour et par l'exploitation minière. À présent, la charpente territoriale spécifique du Bassin minier peut être recomposée, à partir des éléments existants, en écosystème capable d'exprimer des nouvelles synergies entre l'Homme et la nature, afin d'en valoriser le patrimoine (humain et non-humain) et de reconnecter celui-ci aux nouvelles « greffes » représentées par les projets en cours et à venir.

La métaphore botanique rappelle aussi que ce territoire est fragile et qu'il est nécessaire d'en prendre soin comme on prendrait soin d'une vigne : pour que la structure de la treille puisse continuer à assurer ses fonctions (solidité, protection, production nourricière, ...) et qualités (esthétiques, d'usage, ...) il faut y intervenir de manière régulière et savante, en guidant le développement de la plante, en anticipant la croissance pour éviter la déformation du sol ou de la structure porteuse, en coupant les bons rameaux pour ne pas perdre les grappes importantes, en replantant si besoin.

Evolution du paysage minier du XVIII^e siècle à nos jours

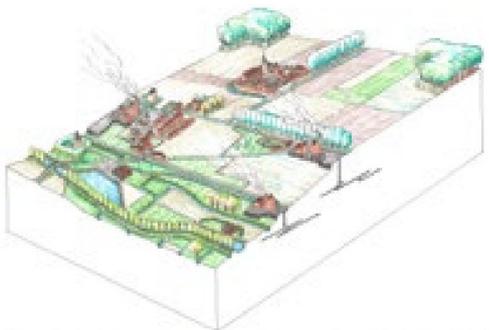
> début XVIII^e siècle



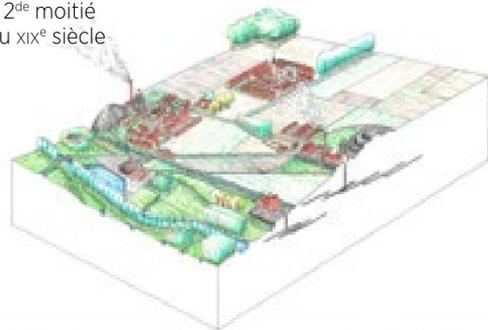
> XVIII^e siècle



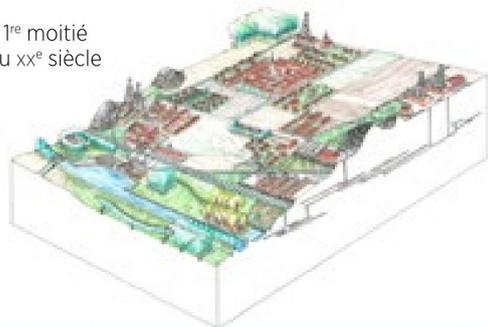
> 1^{re} moitié du XIX^e siècle



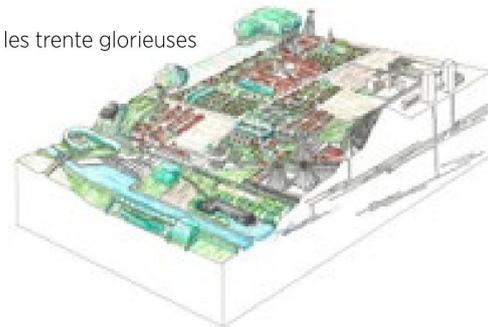
> 2^e moitié du XIX^e siècle



> 1^{re} moitié du XX^e siècle



> les trente glorieuses



> aujourd'hui



Croquis de
Denis Delbaere, Paysagiste
pour la Mission Bassin Minier

ÉVOLUTION DU PAYSAGE
DU BASSIN MINIER
(crédits Mission Bassin
Minier)

VITALITÉS MÉTABOLIQUES : RÉGÉNÉRER ET MIEUX GÉRER LES RESSOURCES TERRITORIALES

Le territoire des 14 communes minières de la CAPH, tout comme le Bassin minier du Nord-Pas de Calais dans son ensemble, a été forgé par l'Homme autour de la spécificité géologique locale, d'où l'identité économique, urbaine et humaine a découlé. L'empreinte de l'activité minière y a été tellement importante qu'elle est encore lisible dans le paysage et dans les caractères socio-économiques du territoire. Après l'arrêt de l'activité d'extraction, ce territoire a hérité d'un patrimoine vaste et diversifié, mais aussi des impacts d'une mono-industrie qui a pillé le sol et exploité les ressources humaines sans prévoir leur renouvellement. Si les logiques productives et urbaines ont longtemps convergé en permettant une urbanisation diffuse et peu planifiée, aujourd'hui ce territoire se trouve face à des défis environnementaux, sociétaux, économiques, éthiques. La revitalisation de ce territoire pourrait donc repartir d'une utilisation plus équilibrée et plus juste de ses ressources, matérielles et humaines.

Ainsi, le sol pourrait être pris en compte en tant que ressource vivante, puisqu'à la fois support et produit du vivant, composé tant de matières organiques qu'inorganiques. Le sol recèle le 50 % de la biodiversité spécifique de la planète (et les terrils en sont un exemple singulier), participe aux cycles de vie et aux processus de stockage de carbone. Dans un territoire au système hydrographique conséquent, le sol contribue aussi à la régulation de l'eau et de la chaleur ; il peut redevenir nourricier, comme il l'était avant la période minière. Le sol du Bassin minier est, enfin, le support de mobilités diverses et peut accueillir, dans ses trames préexistantes, de nouvelles mobilités durables et innovantes. Bien évidemment, il représente aussi un patrimoine physique et culturel, ainsi qu'un bien commun accueillant des pratiques de sociabilités.

Avec ses paysages naturels et culturels, le territoire (post)minier offre un potentiel pour y développer des écosystèmes complexes, mettant en synergie l'humain et le non-humain, pour le bien-être de ses habitants.

VITALITÉS INCLUSIVES : RECONNECTER, INCITER LES SOCIABILITÉS, FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Dans les communes minières de la CAPH, l'urbanisme engendré par l'exploitation charbonnière et le développement de la sidérurgie a bouleversé le paysage rural préexistant. L'organisation de l'activité d'extraction (d'abord par des entreprises privées, puis nationalisées en 1946 pour la reconstruction du pays) a de plus en plus massivement pris en charge le logement et les services pour les mineurs. Si l'intention d'offrir de meilleures conditions de vie aux travailleurs, notamment via un logement accessible et typologiquement innovant pour l'époque, est louable, du point de vue de la transformation du territoire habité et des urbanités produites, cela n'est pas sans poser question aujourd'hui.

**LE SITE MINIER DE
WALLERS**
(crédits F. Delferiere)



**LE SITE MINIER DE
WALLERS**
(crédits F. Delferiere)



La localisation des cités a suivi la logique de l'exploitation minière, en tournant souvent le dos aux centres urbains déjà établis sur le territoire. L'organisation urbaine des logements autour d'équipements et de services dédiés aux familles des mineurs (dispensaire de santé, estaminet, salle des fêtes, installations sportives) a créé les conditions pour en faire des petites villes autonomes, aux identités propres. Mais à l'arrêt de l'exploitation minière, ce fonctionnement urbain a été mis à mal par son isolement implicite et par le manque d'espaces de sociabilité et de partage (les services et les activités de loisirs organisées ayant été interrompus avec le départ de la mine). S'en est suivi aussi une perte importante de population et une réduction des moyens financiers des collectivités. Un grand nombre d'équipements sont devenus vétustes et sans usage. A cela s'est ajoutée une dégradation importante des indicateurs socio-économiques, dont ceux concernant la santé (notamment l'accès aux soins, le vieillissement de la population, la tendance à la sédentarité, la mauvaise alimentation, ...).

La revitalisation inclusive de ce territoire questionne transversalement les politiques publiques concernant l'aménagement du territoire, la cohésion sociale et la santé. Les projets pour une ville vivante et inclusive pourront s'appuyer sur la connaissance de l'histoire et la réappropriation du patrimoine comme leviers de dignité et fierté collectives, ainsi que sur l'incitation des pratiques de sociabilité, de participation, d'initiative citoyenne, de l'économie circulaire et solidaire, des bonnes pratiques de santé et bien-être, toutes favorisées par l'amélioration de l'image, de l'attractivité et de la mise en réseau du territoire.

LES ATTENTES DES PARTENAIRES

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain minier engagée par la CAPH depuis 2016, qui se traduit notamment par la rénovation des logements miniers et la requalification des espaces publics, les partenaires réunis pour la démarche European (CAPH, Mission Bassin Minier, CAUE du Nord, les bailleurs Maisons&Cités et SIA) souhaitent donner une importance croissante à la participation des habitants. Cette démarche de reconquête, inclusive et partagée, est confortée par des programmes de redynamisation économique et de cohésion sociale qui devraient garantir à ce projet partenarial sa durabilité dans le temps.

Le territoire du Bassin minier a déjà entrepris beaucoup d'initiatives dans plusieurs domaines afin de faire évoluer son image. L'obtention de la labellisation UNESCO en est le résultat le plus évident, mais les habitants ne se sont pas encore complètement appropriés cette nouvelle identité. La démarche European apportera aux acteurs locaux un nouveau souffle pour réfléchir à la ville vivante de demain, durable et inclusive, et en même temps montrera que la patrimonialisation ne fige pas le territoire et, au contraire, veut favoriser les projets partagés.



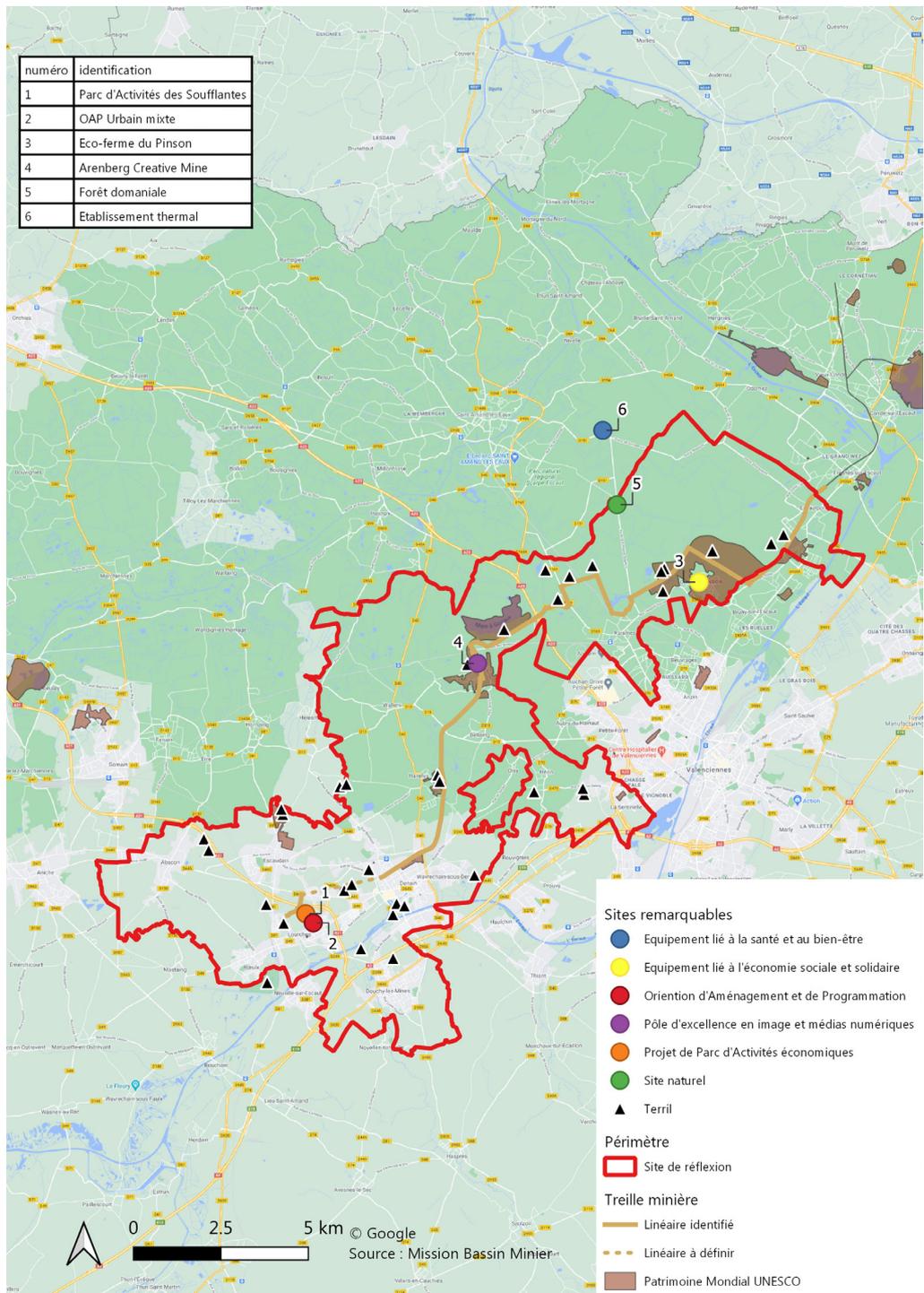
**LE SITE MINIER DE
WALLERS BY NIGHT**
(crédits F. Delferiere)

Il est attendu que les candidats prennent parti par rapport à la vision exprimée par les acteurs locaux, tout en s'interrogeant sur la place des habitants dans leur écosystème et en réinventant des manières de vivre ensemble.

SUITES DU CONCOURS

La démarche European apportera des suggestions de programmation et d'organisation spatiale à partir des opportunités identifiées. Le partenariat établi entre la CAPH, la Mission Bassin Minier et le CAUE garantira son expertise tout au long de la démarche European, ainsi qu'un appui à la communication des actions engagées.

Missions susceptibles d'être confiées par la suite aux équipes sélectionnées : études approfondies des stratégies issues du concours, assistance à la maîtrise d'ouvrage partenariale, animation de groupes de travail (site de réflexion) ; études de faisabilité et/ou maîtrise d'œuvre urbaine/paysagère et architecturale (site de projet).



SITE DE RÉFLEXION

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA TREILLE MINIÈRE

Le site de réflexion s'étend sur les 14 communes minières de la CAPH et, en particulier, sur les éléments (naturels et anthropiques) qui peuvent faire structure dans ce territoire, afin de révéler concrètement la treille minière en lui conférant une identité reconnaissable. S'agissant d'un territoire à l'urbanisation diffuse (puisque organisée à son origine en fonction de la seule activité minière), non hiérarchisée et souvent déconnectée des centres urbains principaux (où, en revanche, sont notamment concentrés les commerces et les services), il est nécessaire de retisser, tout au long de la treille, les liens entre les lieux de l'habiter et les lieux du partage, entre l'urbain et le rural, entre l'Homme et la nature, afin de déployer des grappes d'équipements, d'imaginer des ramifications d'espaces publics et de conforter le feuillage d'espaces naturels.

Actuellement, une armature territoriale potentielle (s'étendant du nord-est au sud-ouest sur une trentaine de kilomètres) existe ; toutefois, elle n'est pas bien lisible ni continue, mais plutôt représentée par des éléments (des liens et des lieux) à raccorder, à mettre à système.

Liens (connexions alternatives au système routier)

- Le réseau des anciens cavaliers miniers qui transportaient les travailleurs (localement) mais surtout le charbon (partout en France), aujourd'hui désaffectés (cf. carte Mission Bassin Minier)
- Des drèves forestières et des voies vertes dédiées aux modes doux (dont projet de véloroute du Bassin Minier)
- Le réseaux hydrographique

Lieux remarquables et/ou à potentiel

- Forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers: aire protégée couvrant une surface de 4838 hectares (dont 316 ha rachetés par l'État aux Houillères entre 1987 et 1997) dans le PNR Scarpe-Escaut (créé en 1968, premier parc naturel régional de France)
- Le parc de nature et de loisirs de la CAPH à Raismes
- Arenberg Creative Mine à Wallers : pole d'excellence en image et médias numériques (espaces de tournage, formation, événements, espaces pour activités diverses) né de la reconversion d'un important site minier dont sont conservés les bâtiments principaux et trois chevalements
- La chaîne des terrils : reconquis par la nature, les terrils (Raismes, Wallers, Haveluy, Denain, Escaudain) sont souvent devenus les lieux d'une biodiversité exceptionnelle, ainsi que des belvédères sur le paysage minier
- L'éco-ferme du Pinson : exemple de centralité de quartier réalisée avec les habitants sur une ancienne friche afin de recréer de l'activité économique et développer l'insertion professionnelle au cœur de la cité Sabatier à Raismes
- La rénovation des logements miniers du bailleur SIA (qui a commencé à Sabatier)
- Les centres-bourgs, les cités et les quatre sites de projet Europan (cf. plus bas)



**VUE AÉRIENNE DU SITE
D'ÉTUDE**
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-AP1
(crédits CAPH)

ANCER LA TREILLE DANS SON TERRITOIRE : ENJEUX, QUESTIONNEMENTS, SUGGESTIONS PROGRAMMATIQUES D'ENSEMBLE

La labellisation du Bassin minier met l'accent à la fois sur le capital humain (paysage culturel) et environnemental (paysage vivant) de ce territoire, ainsi que sur son caractère évolutif, devant se saisir de la richesse de son histoire pour imaginer des projets ambitieux et transformer les contraintes en ressources.

1/ Recréer du lien entre les lieux : accessibilité et inclusivité

La ville vivante met ses habitants au cœur de la vie et de l'animation du territoire au quotidien. Pour des populations peu mobiles comme celles du Bassin minier, les connexions (à l'échelle du bassin de vie et avec la métropole) sont synonyme d'accès à l'emploi, aux services, aux aménités urbaines et paysagères.

Comment donner accès aux services dans un territoire à l'urbanisme diffus ? Comment rapprocher les cités minières, souvent très éloignées les unes des autres, ainsi que des centralités locales ? Comment assurer la mobilité pour différentes catégories d'habitants (jeunes sans voiture, personnes âgées, ...) et favoriser les mobilités soutenables (i.e. modes doux) ?

Comment transformer les espaces de circulation en véritables espaces publics ? Comment favoriser l'appropriation par la diversité des espaces publics mis en réseau (grands et petits, construits et naturels, ...) ? Comment les pratiques de mobilité peuvent devenir aussi des pratiques de sociabilité (i.e. community walks), d'appropriation du territoire et d'accès à la culture (i.e. circuits d'interprétation du patrimoine) ? Comment réinventer le local, souvent considéré comme ordinaire et banal, en redonnant de l'attractivité à la proximité ?

2/ Recréer du lien entre les habitants : sociabilités et solidarités

La ville vivante met ses habitants au cœur des projets de construction de leur propre cadre de vie. Dans un territoire marqué par la grande entreprise (minière et sidérurgique) et les impacts de son déclin, le retour à une microéconomie plus locale, solidaire et résiliente peut devenir une occasion de revitalisation.

Comment aider les habitants à devenir acteurs du développement économique de leur quartier, de leur territoire ? Comment favoriser l'initiative citoyenne, la sociabilité et la solidarité ? Comment aider la création d'entreprise, notamment dans le domaine de l'économie verte, circulaire et équitable (agriculture, alimentation, filières de la forêt, ...) pour revitaliser le territoire en diversifiant l'activité économique et dépasser le modèle de l'industrie lourde ?

**LA MARE À GORIAUX
(ÉTANG D'AFFAISEMENT)
À RAISMES**
(crédits P. Clément, CAPH)



**LES THERMES DE
SAINTAMAND- LES-EAUX**
(crédits CAPH)



Quel rôle pourrait jouer l'organisation spatiale de la communauté et comment réinventer des espaces collectifs, publics, des tiers lieux, des lieux d'activité, des équipements de quartier, etc., pour faire face à ces nouveaux besoins ? Quelle serait leur juste localisation le long de la treille minière ? Comment en optimiser la surface en concevant des espaces multifonctionnels, aux programmes hybridés (i.e. médiathèques accueillant aussi du soutien à l'initiative ou à la formation, des services numériques pour lutter contre l'illectronisme, des cours de cuisine, des services de garderie) ?

Comment réinventer des formes d'habitat qui tirent parti des qualités des cités-jardin/pavillonnaires présentes sur le territoire et qui favorisent, en même temps, des identités partagées, des pratiques inclusives, collectives et participatives ? Comment associer les habitants aux processus de conception et construction de leur cadre de vie pour qu'ils se rapprochent leur territoire, leur histoire et restent impliqués dans la vie de leurs quartiers ?

3/ Recréer du lien entre l'Homme et la nature : bien-être et loisirs

La ville vivante met ses habitants au cœur de leur écosystème et se préoccupe de leur bien-être. Si à l'échelle du Bassin minier la trame verte et bleue se dessine via l'hydrographie (fleuves, canaux, étangs, zones humides), les forêts, les terrils, les grands espaces agricoles, etc., l'urbanisme minier a aussi promu le modèle de la cité-jardin et l'idée d'une forte intégration entre ville et nature, laissant place à la biodiversité.

Comment redessiner ce territoire en archipel vert, en réseau de parcs à l'urbanisation vivante ? Quelle place redonner au paysage et à la nature dans le quotidien des habitants, du jardin à la forêt ? Comment faire évoluer notamment l'espace non bâti, les espaces « à vivre » des cités, pour en changer aussi l'image ? Comment amener la ville dans la forêt, pour que les habitants puissent en profiter pleinement pour le sport, la santé, les loisirs ? Comment tirer parti des services écosystémiques apportés par la forêt pour faire face aux impacts locaux des changements climatiques (pics de chaleur, pollution, augmentation de l'utilisation d'énergie et eau potable, etc.) ?

Plus largement, comment minimiser, dans les projets, l'empreinte environnementale et la consommation de ressources non renouvelables ? Comment réutiliser les déchets en tant que ressources ? Comment mieux gérer le cycle de l'eau ? Comment mieux gérer le sol en tant qu'élément vivant et non seulement pour sa valeur foncière ? Comment faire participer la nature à l'économie de la ville (i.e. agriculture urbaine, alimentation locale) ? Comment transformer les friches en véritables lieux, sans en perdre la biodiversité ?



**LE CHEVALEMENT DE
SABATIER**
(crédits CAPH)



**LE SITE MINIER
ARENBERG
CREATIVE MINE À
WALLERS**
(crédits CAPH)

ATTENDUS POUR LE SITE DE RÉFLEXION

Dans l'optique d'assumer pleinement cette structure territoriale faiblement hiérarchisée, sans centre ni périphérie établis, mais constituée de plusieurs (micro-)centralités dont l'organisation doit surtout être révélée et complétée, il est attendu que les candidats élaborent un plan-guide/schéma de principe général, à l'échelle du site de réflexion. Le plan-guide permettra d'identifier les lieux (centralités locales, réserves de nature, sites de projet) à reconnecter, d'indiquer les interventions à réaliser en priorité et de proposer des modalités innovantes pour la conduite du processus de conception paysagère, urbaine et architecturale fondées sur les possibles coopérations à court, moyen et long terme entre les habitants, les collectivités, les bailleurs, les acteurs économiques, etc.

Le plan-guide cherchera à répondre à trois objectifs principaux :

- Assurer les relations territoriales multiscalaires : mise en relation des deux grands paysages de la forêt et de l'Escaut et identification des points d'accroche avec d'autres grands systèmes territoriaux (notamment la trame verte et bleue, les mobilités douces et les parcours de valorisation patrimoniale à l'échelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, mais aussi les connexions avec les centres urbains petits, moyens et métropolitains)
- Recomposer localement la structure spatiale : traitement de la « ramure principale » (en orange sur la carte), des « ramures secondaires » (à identifier par les équipes) et des connexions avec les centralités et les quartiers d'habitat, existants et en projet
- Suggérer des éléments de programmation visant à rendre dynamique et vivante la treille : proposition de nouveaux espaces publics, équipements, activités (économiques, de service, de loisirs, etc.)

Par le plan-guide, chaque équipe est censée traiter les liens entre les quatre sites de projet proposés plus bas, pour ensuite détailler des propositions pour l'un des sites au choix.

SITE 1 - ESCAUPONT
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS1- AP01
(crédits CAPH)



**SITE 2 - ESCAUDAIN-
LOURCHES**
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS2- AP01
(crédits CAPH)



SITE(S) DE PROJET

Situés le long de la treille minière, les quatre sites présentent des caractères urbains et paysagers différents et offrent plusieurs opportunités de transformation. Plus particulièrement, deux sites demandent une réflexion sur des types d'habitat « alternatif » aux produits immobiliers courants, alors que les deux autres concernent la conception innovante d'espaces publics et d'équipements. Les sites choisis pour l'expérimentation architecturale présentent l'avantage d'être mutables à court terme, puisqu'ils ont déjà fait l'objet de réflexions (plus ou moins avancées) concernant les opportunités de leur évolution et en étant de propriété publique ou en cours d'acquisition.

DE L'URBANISME MINIER À LA VILLE VIVANTE : HABITER AUTREMENT ?

Les sites se prêtent à la conception de projets d'habitat innovant, qui puissent devenir aussi une référence pour le Bassin minier. Dans ce territoire, l'urbanisme patronal a développé par le passé une grande variété de types d'habitat individuel dense, avec jardins annexes ; cependant on peut aussi remarquer un certain cloisonnement des cités minières, l'absence d'espaces communs aux logements et parfois de transitions entre espace public et individuel, ainsi qu'une inévitable vétusté des habitations (inconfort thermique, précarité énergétique, taille des logements, nécessité d'adaptation aux usages contemporains). Malgré la qualité d'origine de ces logements, ainsi que l'innovation que ces habitations représentaient à l'époque de leur construction, se pose aujourd'hui la question de leur transformation, ainsi que de la mixité typologique et d'usage à concevoir pour la ville vivante du XXI^e siècle.

Faut-il donc privilégier, pour ces expérimentations concernant l'habitat, l'individuel ou le collectif, ou bien des « hybrides » conservant les qualités du « chez soi », tout en favorisant le partage et la solidarité entre les habitants ? Quels espaces de partage (publics, collectifs, équipements de quartier) faudrait-il prévoir et pour quels usages ? Quels enseignements tirer de la crise sanitaire pour concevoir un habitat désirable (concernant la taille du logement, les espaces pour travailler chez soi, les espaces pour les enfants, la pièce en plus, les espaces à l'extérieur, le contact avec la nature et, malgré tout, avec les autres, ...) ?

L'enjeu global concernant l'habitat est de renouveler le parc des logements tout en introduisant de la mixité typologique, sociale, générationnelle, enrichissant des urbanités quelque peu standardisées par l'influence des modes de production industrielle. Afin d'offrir une mixité typologique pertinente et donner le choix entre des types d'habitat différents, mais tous de qualité, il conviendra de prendre en compte autant les besoins actuels que les possibles préférences des nouvelles populations que l'on souhaite attirer dans ces communes à fort potentiel.



SITE 1 – ESCAUPONT, VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS1- APo2
(crédits CAPH)



SITE 1 – ESCAUPONT, VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS1- APo4
(crédits CAPH)

Enfin, il conviendra de réfléchir à l'expérimentation concernant le processus de projet et de mise en œuvre :

- Réfléchir à l'habitat de l'échelle du logement à celle du territoire et vice-versa
- Concevoir un habitat ancré aux lieux et capable de mettre en relation ressources locales et territoriales
- Imaginer un habitat plus durable et responsable : accessible à tous, économe en énergie (voire autonome), capable de recycler ses déchets, de favoriser les liens de solidarité, de valoriser la production locale et les filières courtes, etc.
- Imaginer des formes de participation des habitants à la conception et gestion de leur quartier, des formes de coopération entre acteurs institutionnels, économiques, associatifs, ...

Site de projet n°1 : Revitalisation de la place d'Escautpont

La commune d'Escautpont (4 173 habitants en 2018) intègre le PNR Scarpe-Escaut et profite d'une grande qualité paysagère. Le site de projet s'articule autour de la place centrale (place Roger Salengro), définie au nord par la Mairie avec son parc et au sud par l'église de Saint-Amand. Ce système d'équipements et espaces publics se trouve à la croisée entre la route départementale D935A (rue Jean Jaurès), desservie par la ligne de tram allant de Valenciennes à Vieux Condé, et un axe menant à la forêt à l'ouest et à l'Escaut à l'est.

Les terrains disponibles appartiennent à l'EPF et à la commune. Il est prévu de démolir la cité de logements ouvriers au nord-est du site, désormais insalubres, pour réaliser un programme d'habitat favorisant la mixité fonctionnelle et typologique et, en même temps, pour renforcer cette centralité, tout en s'appuyant sur la présence de services et de commerces de proximité (école maternelle, supermarché, ...) et en profitant de l'accessibilité du site par les transports en commun.

Les attendus pour ce site concernent principalement :

- La reconfiguration du système des espaces publics, existants et à projeter, en les reconnectant avec la treille minière à l'ouest et avec l'Escaut et la voie verte dite « des gueules noires » à l'est
- La conception d'opérations d'habitat mixte et innovant sur les terrains disponibles
- La proposition d'éventuels compléments de programmation d'équipements publics et de tiers lieux

**SITE 2 - ESCAUDAIN-
LOURCHES,
VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS2- AP06
(crédits CAPH)**



**SITE 2 - ESCAUDAIN-
LOURCHES,
VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS2- AP07
(crédits CAPH)**



Site de projet n°2 : Couture urbaine entre la Cité Schneider et le centre-ville de Lourches

La Cité Schneider se trouve à cheval sur trois communes (Escaudain, Roeulx et Lourches). L'enjeu urbain principal concerne la cohérence de l'aménagement du site en relation à la fois avec le parc d'activités des Soufflantes prévu au nord et avec le centre-ville de Lourches au sud. Cette commune (3 959 habitants en 2018), en fait, s'est progressivement densifiée au gré des opportunités, par des opérations successives, qu'il faut à présent recoudre, afin de réunir les bonnes conditions d'implantation de nouveaux projets d'habitat et/ou d'activités. La réhabilitation globale de la cité est prévue.

La partie la plus à l'est du site est concernée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (document fourni aux candidats). Des indications sont données quant au rôle de charnière que le Parc du Terril devra jouer pour articuler les différents tissus urbains (existants et en transformation) qui l'entourent, ainsi qu'aux connexions nécessaires de ces tissus avec le centre-ville.

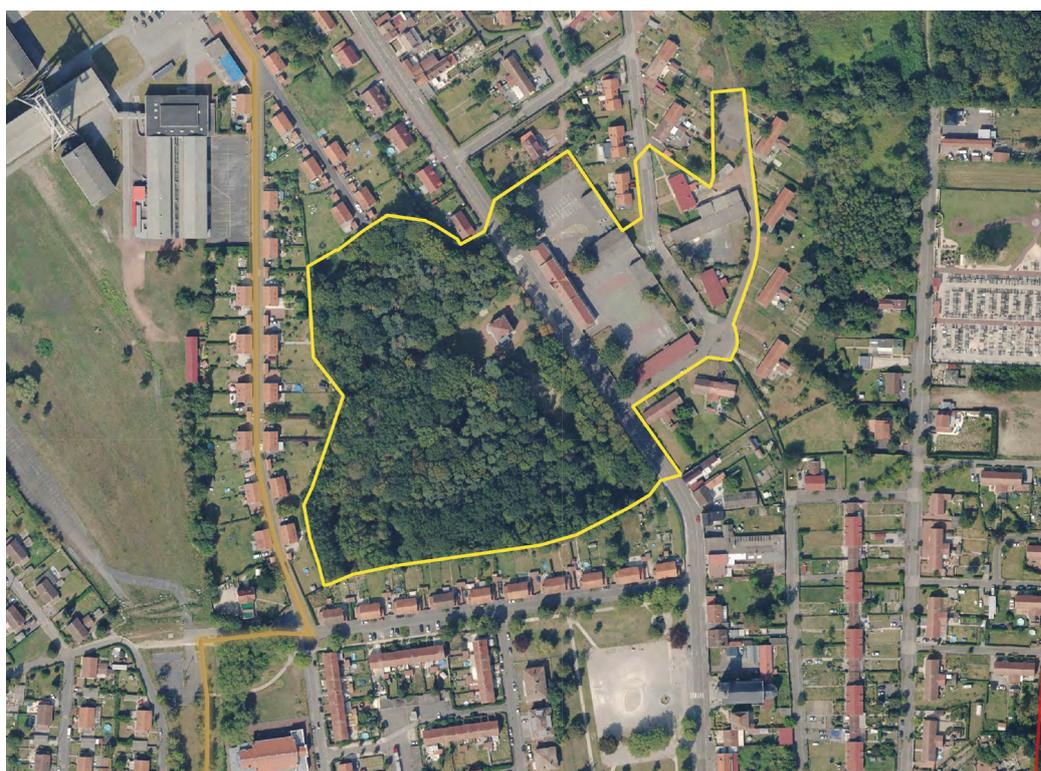
Les attendus pour ce site concernent principalement :

- La cohérence globale de l'aménagement des connexions et du système des espaces publics visant à recoudre les différents secteurs de la commune autour de son centre-ville, avec une attention particulière au remaillage de la cité Schneider qui se termine actuellement en cul-de-sac
- L'intégration du projet du Parc du Terril dans la trame verte et bleue (raccord à la treille minière, accès à l'Escaut, ...) et le traitement paysager, urbain et architectural des franges et des interfaces
- La conception d'un équipement de quartier (localisation à établir) permettant de renforcer le lien entre les habitants du secteur
- La conception d'une ou plusieurs opérations d'habitat innovant sur les terrains indiqués.

SITE 3 - RAISMES
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS3-APo1
(crédits CAPH)



SITE 4 - WALLERS
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS4-APo1
(crédits CAPH)



ESPACES PUBLICS, ÉQUIPEMENTS ET TIERS-LIEUX : REVITALISER LE TERRITOIRE PAR LA RÉINVENTION DES LIEUX DU PARTAGE ?

À l'époque de la mine, la vie en dehors du travail et du logement a été longtemps pris en charge par l'entreprise. En plus des services essentiels (formation, santé), les compagnies minières construisaient les équipements et organisaient les événements (festifs, sportifs, culturels). Ensuite, la relève a été prise par les collectivités publiques à différents échelons. Mais avec la crise économique et la perte importante d'habitants qui a suivi, les collectivités locales ont moins de moyens et les équipements deviennent souvent coûteux à gérer et à entretenir. Il convient alors de transformer ces espaces, parfois vétustes et inadaptés aux usages contemporains, en en rationalisant la surface et en réinventant les programmes afin qu'ils redeviennent des espaces de sociabilité à l'échelle du quartier, de la ville, du territoire.

Site de projet n°3 : La base de loisirs « augmentée », la nature à proximité

Le Parc de Loisirs et Nature de la Porte du Hainaut est un équipement majeur du territoire de la CAPH. Il se trouve sur la commune de Raismes (12 468 habitants en 2018), en lisière de la forêt domaniale et attire des visiteurs de toute l'agglomération urbaine, voire du Valenciennois et de la Métropole de Lille. Le Parc (étendu sur 29 ha) comprend actuellement une base nautique, ainsi que des espaces de loisirs (jeux pour enfants, terrains de sport, sentiers de randonnée) et de restauration. Aux abords du Parc se trouvent aussi la Maison de la Forêt, un parc pour l'accrobranche et un centre équestre.

La commune de Raismes, habitée par une population aux revenus modestes, nécessite une revitalisation à la fois sociale et économique. Pour cette commune, ainsi que pour le territoire de la CAPH, le Parc de Loisirs et Nature est déjà une activité importante (fréquentation annuelle comprise entre 150 000 et 190 000 visiteurs), mais qui pourrait être valorisée davantage, afin que cela devienne un véritable moteur économique, alliant loisirs/tourisme, nature et santé.

Afin de transformer ce patrimoine écologique en ressource économique pour le territoire, il convient d'étendre la base de loisirs actuelle et d'en intensifier les usages et/ou de les compléter avec d'autres types d'activités, tout en définissant une programmation éco-responsable, gérée de manière solidaire et capable de favoriser l'appropriation des lieux par plusieurs types de publics. Le Parc pourrait donc être prolongé en y intégrant un vaste terrain plus à l'est, les Jardins Aquatiques, connectés à la base existante par l'avenue de l'Étoile.



SITE 3 - RAISMES, VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3- AP01
(crédits CAPH)



SITE 3 - RAISMES, VUE SEMI-AÉRIENNE
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3- AP01
(crédits CAPH)

Les attendus pour ce site concernent principalement :

- L'intensification de la programmation : évaluer l'augmentation et/ou la réorganisation de la programmation sur les deux parties, proposer éventuellement une programmation complémentaire, continuer l'expérimentation d'activités de l'économie solidaire (cf. éco-ferme du Pinson), de la production agro-forestière locale de qualité, de l'économie de la santé et du bien-être (équipements de remise en forme, sensibilisation à la bonne alimentation, lutte contre l'obésité, ...) s'appuyant aussi sur des activités existantes (thermes et industrie pharmaceutique à Saint-Amand-les-Eaux)
- L'aménagement des espaces publics : concevoir un enchaînement d'espaces valorisant le lien avec la forêt, la treille (ayant ici valeur de connexion à la fois à l'échelle de la base de loisirs « augmentée » et du territoire), les cités et les autres sites de projet
- La mise en valeur du patrimoine bâti (terrils de Sabatier nord et sud, chevalement) et naturel (étang, forêt) : matérialiser et rendre plus lisible l'accès aux terrils, rendre lisible et accessible (à partir de la rue Maurice Sabatier, du chemin conduisant au terril, ou d'autres connexions) le lien assuré par la treille
- La conception des interfaces : travailler les bords, les interfaces, les articulations de la base de loisirs avec l'urbanisation et la forêt, mieux connecter la cité du Pinson pour la désenclaver

Site de projet n°4 : École Bosquet-Maison d'ingénieur, un prototype scolaire exemplaire

Le site se trouve dans la commune de Wallers (5 568 habitants en 2018), à proximité d'Arenberg Creative Mine. Il comprend l'École Mixte Bosquet, une école maternelle et la Maison d'Ingénieur au sein de son parc boisé (ancienne carrière). Le site se trouve au centre de plusieurs cités minières et vient compléter un ensemble patrimonial remarquable.

L'enjeu mis en avant ici n'est pas propre seulement à ce site : plusieurs groupes scolaires de la CAPH, en fait, sont aujourd'hui confrontés à un manque d'espace dans les beaux bâtiments miniers (parfois vétustes), ce qui conduit à réaménager les classes nécessaires au détriment des équipements collectifs (salle de sport, informatique, arts plastiques, médiathèque, ...). Ce site offre donc l'opportunité de réfléchir à un « prototype » modulaire et adaptable pour des extensions, produit localement à prix abordable et pouvant être redéployé sur d'autres sites du Bassin minier.

Les attendus pour ce site concernent principalement :

- La conception du système des espaces publics et des équipements, leur mise en réseau locale et à l'échelle de la treille minière, avec une attention particulière à la valorisation d'Arenberg Creative Mine
- L'extension et l'optimisation des espaces du groupe scolaire par le biais du regroupement des écoles du site et l'organisation des modules-prototype comme salles de classe
- Des pistes programmatiques concernant la Maison d'Ingénieur et l'accès à son parc.



**SITE 4 – WALLERS, VUE
SEMI-AÉRIENNE**
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS4-AP01
(crédits CAPH)



**SITE 4 – WALLERS, VUE
SEMI-AÉRIENNE**
FR-LA_PORTE_DU_
HAINAUT-PS4-AP01
(crédits CAPH)

LISTES DES DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

AGGLOMÉRATION - ÉCHELLE TERRITORIALE

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-C-AP1.jpg	Photo aérienne de l'agglomération
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-C-M1.dxf	Plan de l'agglomération
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-C-M1.pdf	Plan de l'agglomération
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-C-M2.pdf	Carte de l'armature paysagère du Bassin minier

SITE D'ÉTUDE - ÉCHELLE URBAINE

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-AP1.jpg	Photo aérienne du site d'étude
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-Po.png	Plan de repérage à l'échelle du site d'études
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-Po1.png	QR-code pour accès au plan de repérage sur google maps
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-M1.dxf	Plan du site d'étude
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-SS-M1.pdf	Plan du site d'étude

SITE DE PROJET - ÉCHELLE ARCHITECTURALE

Site de projet N°1 - Escautpont

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS1-APo1 à 05.jpg	photos semi aériennes du site du projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS1-M1.dxf	plan du site de projet N°1
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS1-M1.pdf	plan du site de projet N°1

Site de projet N°2 - Escaudain-Lourches

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-APo1 à 07.jpg	photos semi aériennes du site du projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-Po.pdf	plan de repérage à l'échelle du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-Po1 à Po6.jpg	photos terrestres du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-M1.dxf	plan du site de projet N°2
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-M1.pdf	plan du site de projet N°2

Site de projet N°3 - Raismes

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3-APo1 à 09.jpg	photos semi aériennes du site du projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3-Po.pdf	plan de repérage à l'échelle du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3-Po1 à Po4.jpg	photos terrestres du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3-M1.dxf	plan du site de projet N°3
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS3-M1.pdf	plan du site de projet N°3

Site de projet N°4 - Wallers

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-AP01 à 05.jpg	photos semi aériennes du site du projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-Po.pdf	plan de repérage à l'échelle du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-P01 à P10.jpg	photos terrestres du site de projet
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-M1.dxf	plan du site de projet N°4
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-M1.pdf	plan du site de projet N°4

ANNEXES

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-T-ANNEXE1.pdf	Dossier de presse de la patrimonialisation UNESCO
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-T-ANNEXE2.pdf	Cahier technique sur l'habitat minier
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-T-ANNEXE3.pdf	Étude sur le paysage du Bassin minier
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-T-ANNEXE4.pdf	Projet de véloroute du Bassin Minier

Site de projet N°2 - Escaudain-Lourches

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-ANNEXE1.pdf	O r i e n t a t i o n d'Aménagement et Programmation Lourches
FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS2-ANNEXE2 et 3.pdf	Étude urbaine du quartier Schneider à Escaudain, Roelux et Lourches

Site de projet N°4 - Wallers

FR-LA_PORTE_DU_HAINAUT-PS4-ANNEXE1 et 2.pdf	Diagnostic socio-économique et patrimonial du quartier Aremberg
---	---

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p.3
LE THÈME : VILLES VIVANTES	p.5
CONTEXTE TERRITORIAL	p.8
Situation géographique de La Porte du Hainaut	
Le Bassin minier, un territoire vivant et en transformation	
Préserver et adapter le patrimoine architectural et urbain, pour et par ses habitants	
Indicateurs socio-économiques	
RELATION AU THÈME	p.16
Vitalités métaboliques : régénérer et mieux gérer les ressources territoriales	
Vitalités inclusives : reconnecter, inciter les sociabilités, favoriser la santé et le bien-être des habitants	
Les attentes des partenaires	
Suites du concours	
SITE DE RÉFLEXION	p. 24
Éléments constitutifs de la treille minière	
Ancrer la treille dans son territoire : enjeux, questionnements, suggestions programmatiques d'ensemble	
Attendus pour le site de réflexion	
SITE(S) DE PROJET	p. 32
De l'urbanisme minier à la ville vivante : habiter autrement ?	
Espaces publics, équipements et tiers-lieux : revitaliser le territoire par la réinvention des lieux du partage ?	

E U R
P A O
N ^{FR}

